INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

« MH EPARGNE OBLIGATIONS MULTISTRAT »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) **« MH EPARGNE OBLIGATIONS MULTISTRAT »**. A ce titre, nous vous informons des modifications suivantes apportées à votre Fonds :

- Passage du fonds en article 8 SFDR et intégration de critères extra financiers de sélection des émetteurs.

Ces modifications entreront en vigueur le 23 juin 2025. Elles n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et sont sans incidence sur le profil de risque de votre support de placement.
Les documents réglementaires de vos FCPE mis à jour sont disponibles dès le 23 juin 2025 dans l'espace sécurisé de votre teneur de compte en épargne salariale et épargne retraite.

Sienna Gestion